

Annexe C

CANDIDATURE À UN EMPLOI DE MAÎTRE DE CONFÉRENCES - ANNÉE 1999 -
DÉCRET N° 84-431 DU 6 JUIN 1984 MODIFIÉ

CURRICULUM VITAE

Mutation (1) : - avec changement de discipline
- sans changement de discipline :

Détachement (1)

Recrutement (1) article 26-I-1° article 26-I-2°

l'article 26-I-3° article 61

Académie :

Établissement :

Section CNU :

Profil :

Emploi n°(2) :

Publié au Journal officiel du

Nom patronymique :

Nom marital :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Situation de famille :

Adresse personnelle :

Numéro de téléphone :

Fonctions et établissement actuel :

Titres universitaires français (préciser pour la thèse : le titre, la date, le lieu de soutenance, le directeur de thèse et le jury) :

Diplômes - Qualifications - Titres :

Travaux - Ouvrages - Articles - Réalisations :

(Numéroter les documents devant figurer dans le dossier des rapporteurs)

Le candidat développera à la suite son curriculum vitae et précisera notamment ses activités en matière :

- d'enseignement ;
- de recherche ;
- d'administration et autres responsabilités collectives.

Fait à _____ le _____

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Dans le cas où plusieurs emplois portant le même intitulé (mêmes section et profil) sont publiés dans le même établissement, la demande est réputée concerner chacun de ces emplois, sauf en ce qui concerne les emplois affectés à des instituts ou à des écoles faisant partie de l'université pour lesquels il convient de faire acte de candidature séparément.